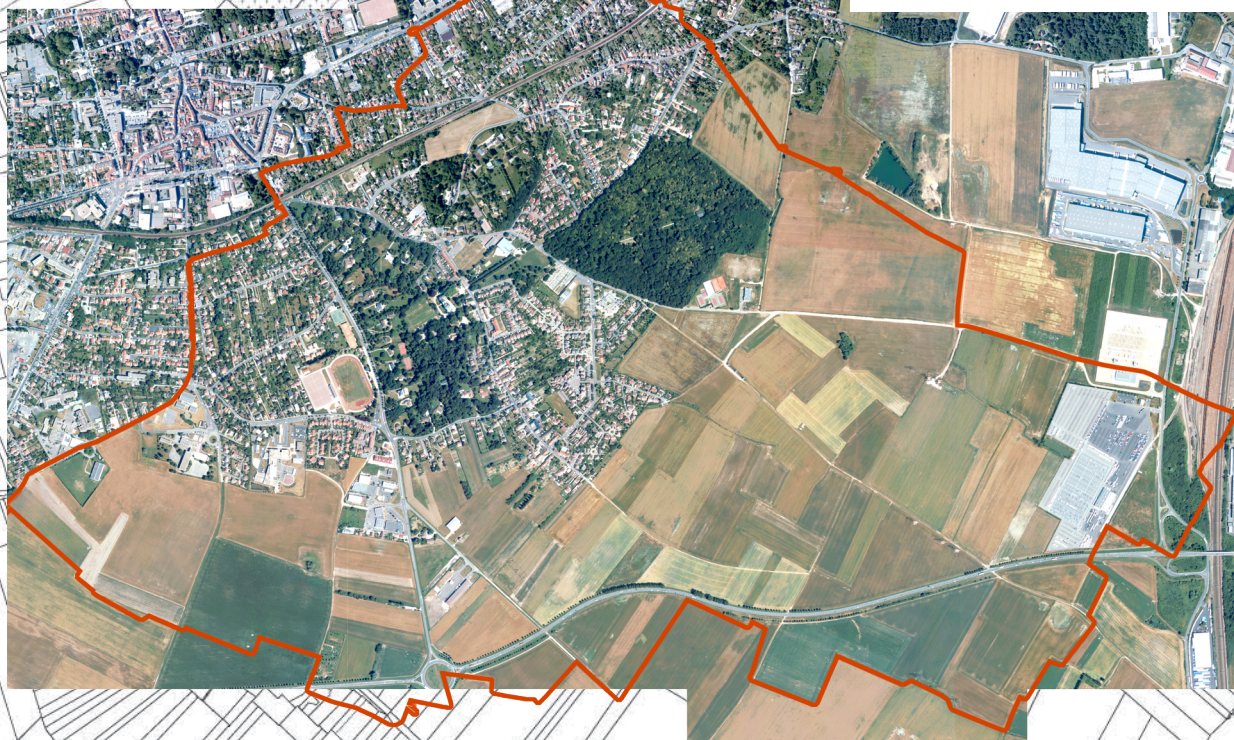
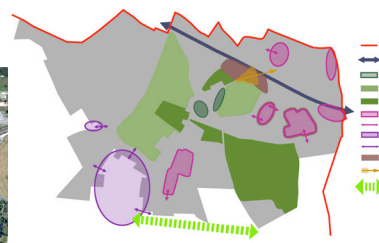
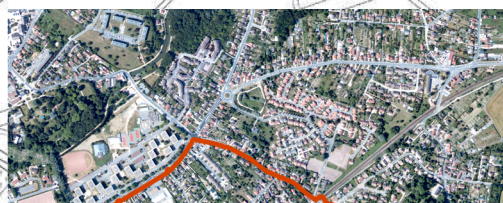


Département de l'Essonne

COMMUNE DE LA NORVILLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet d'Aménagement et de Développement Durable



Projet de Plan Local d'Urbanisme arrêté par DCM du : 25 juin 2007
Plan Local d'Urbanisme approuvé le : 24 janvier 2008

alu
architecture
landscape
urban planning
rca evry 477 892 152
ordre idf 0002292
srl au capital de 7 500€
10 rue des terres fortes
F-91730 torfou france
T. +33 160 821 868
F. +33 160 821 899
office@alu-workshop.net

Ville de
La Norville

Document N°3

Sommaire

	page
PRÉAMBULE	2
INTRODUCTION	
LA NORVILLE, une commune dynamique et attractive	3
1.ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	4 à 5
2.OBJECTIFS D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	6 à 8
CARTOGRAPHIE	9

Le développement durable est un concept construit au cours des trois dernières décennies du



Préambule

XX^e siècle, né de la réflexion sur la relation entre activités humaines et écosystèmes. Le terme de « développement durable » apparaît officiellement en 1987, date de la publication du rapport Notre Avenir à tous de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (dite Commission Bruntland). Il est défini comme « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ». Le concept de développement durable est ensuite consacré par 182 États lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (dite Sommet de la Terre) qui s'est tenue à Rio de Janeiro en 1992.

Le développement durable se veut un processus de développement qui concilie l'environnement, l'économie et le social : c'est un développement économiquement efficace, socialement équitable et environnementalement soutenable. Il impose d'ouvrir l'horizon temporel sur le long terme et d'élargir l'horizon spatial en décloisonnant les échelles territoriales. Il se fonde sur l'intégration et la mise en cohérence des politiques sectorielles en traitant conjointement les effets économiques, sociaux et environnementaux de toute action.

La loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000 place ainsi le développement durable au cœur de la démarche de planification. Celui-ci s'exprime dans le respect de principes fondamentaux tels que l'équilibre entre développement urbain et rural et préservation des espaces agricoles, forestiers, naturels et des paysages, la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale, l'utilisation économe et équilibrée de l'espace dans un souci de respect de l'environnement et du patrimoine naturel et bâti, et de prise en compte des risques de toute nature.

C'est dans cet esprit que la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, modifiée par la loi Urbanisme et Habitat du 2 juillet 2003, commande la réalisation d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui, partie intégrante du dossier du Plan Local d'Urbanisme (PLU), « définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la Commune » (art. L.123-1 alinéa 2 du Code de l'Urbanisme).

S'appuyant sur les conclusions du diagnostic communal quant à l'analyse du fonctionnement du bourg et l'expression des besoins en matière de développement économique et démographique, d'équipements et de services, d'aménagement de l'espace, d'habitat, de transports et d'environnement, le PADD de LA NORVILLE exprime les enjeux et les objectifs de développement durable du Projet de territoire de la commune.



Introduction

LA NORVILLE est une ville marquée par une forte empreinte résidentielle. Elle est idéalement située au carrefour de grands axes structurants reliant les pôles urbains, économiques du département.

LA NORVILLE bénéficie d'un niveau d'équipement conséquent et est animée par une politique communale volontariste.

La commune a inscrit son projet d'aménagement global dans une démarche de développement durable.

Deux grands enjeux transversaux fondent ce projet de territoire :

- **Accueillir environ 1000 nouveaux habitants à La Norville à l'horizon 2020** : aménager et développer les infrastructures (déplacements, logements accessibles à tous, espaces et équipements publics) nécessaires pour accompagner cette poussée démographique.
- **Construire une ville respectueuse de son environnement et de ses habitants** : conforter son attractivité et favoriser son dynamisme, faciliter la mobilité et l'accessibilité, un territoire de vie de qualité pour tous les Norvillois.

Pour répondre à ces enjeux de croissance, la commune a défini des orientations stratégiques de développement durable structurées en deux axes :

- LA NORVILLE se veut une ville durable en terme de qualité du développement urbain et du cadre de vie ;
- LANORVILLE entend être une ville solidaire car soucieuse de son équilibre démographique, social et territorial.



Les orientations d'aménagements et de développement durable

Pour répondre aux enjeux de son développement, la commune a fait le choix d'un projet de territoire concerté, global et maîtrisé. Elle a ainsi défini des orientations stratégiques de développement durable fondées sur deux axes interdépendants.

1. LA NORVILLE, VILLE DURABLE

L'étalement urbain conduit à la dégradation de l'environnement et à la détérioration de la qualité de vie.

Une ville non durable :

- Est fortement consommatrice d'espace, au détriment de l'environnement, ce qui induit une multiplication onéreuse des équipements, des infrastructures et déstabilise sa cohésion urbaine et sociale.
- Laisse une place inopportune à l'automobile ce qui génère nuisances (bruit et pollution), congestion urbaine et insécurité piétonnière.

Une ville durable :

- Intervient en priorité sur son potentiel délaissé avant de songer à s'étendre et valorise du même coup son patrimoine.
- Organise et rend attractif les lieux de vie de ses habitants en leur offrant différentes formes d'habitat accessible à tous, des services de proximité, des modes de transports adaptés et des équipements de qualité.

2. LA NORVILLE , VILLE SOLIDAIRE

LA NORVILLE se veut être une ville solidaire, car soucieuse :

- Des rythmes de vie des différentes catégories de sa population.

- De l'équilibre constant des projets développés par la commune : mixité sociale au sein des pôles de vie, logement, partage de l'espace public, culture, éducation, sports et loisirs.
- Des interactions des dynamiques des différents territoires, pour que se développent des projets communs et une synergie porteuse entre les différentes échelles de territoire.

Actions répertoriées dans le rapport de présentation :

- Action n°1** : Faciliter la croissance démographique et renforcer le solde migratoire
- Action n°2** : Créer des logements et favoriser la mixité sociale
- Action n°3** : Maintenir l'agriculture sur le territoire de la commune
- Action n°4** : Renforcer les équipements notamment scolaire
- Action n°5** : Favoriser et créer de nouvelles liaisons douces
- Action n°6** : Conforter l'identité de la commune et préserver les paysages

Ces actions entraînent les orientations de développement suivantes qui se déclinent à travers deux grands objectifs d'aménagement et de développement durable :

1• MAÎTRISER LA CROISSANCE SPATIALE ET PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN QUALITATIF DE LA NORVILLE :

Le choix de sites d'urbanisation prioritaires confortant l'image de la Ville répondant à deux volontés :

- La création d'un projet structurant à proximité du centre de la commune : Le Souchet,
- La confortation des zones à urbaniser prévues au POS approuvé en mai 1998.

2• PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE DE TOUS LES NORVILLOIS

- La recherche d'un équilibre territorial en terme d'équipements et de services,
- La préservation de l'environnement et du cadre de vie,
- La création et le renforcement de liaisons douces.



Les objectifs d'aménagement et de développement durable

1• LA MAÎTRISE DE LA CROISSANCE SPATIALE ET LA PROMOTION D'UN DEVELOPPEMENT URBAIN QUALITATIF

LES ORIENTATIONS DU PROJET

L'ambition norvilloise est :

- De mettre en place une politique de l'habitat établissant une mixité sociale harmonieuse et engageant un « rattrapage » à la fois quantitatif et qualitatif, en proposant des types d'habitat répondant à la diversité des besoins.

ENJEUX DE CROISSANCE	• Accueillir de nouveaux résidents. • Favoriser le maintien et le renouvellement de la population en place afin de canaliser le phénomène de vieillissement ; tenter de fixer la population Norvilloise et conserver les jeunes ménages. • Pallier la carence en logement social de la commune et s'inscrire dans les orientations de la loi SRU et Urbanisme et Habitat. • Répondre aux besoins des Norvillois et notamment prendre en compte la situation des personnes âgées isolées : proposer des logements accessibles à tous. • Diversifier l'offre résidentielle en fonction des besoins de la population Norvilloise et nouvelle, c'est-à-dire proposer une mixité harmonieuse de logements (accession, petits collectifs et maisons de ville) en aménageant de nouveaux quartiers d'habitat.
--	--

ENJEUX DE DEVELOPPEMENT URBAIN QUALITATIF	• Recomposer le tissu urbain afin de tendre à plus de densité. • Renforcer les pôles de vie identifiés afin de ne pas encourager l'étalement urbain et de maîtriser les déplacements.
--	--

- **La création d'un projet structurant à proximité du centre de la commune : Le Souchet**

Principes du projet

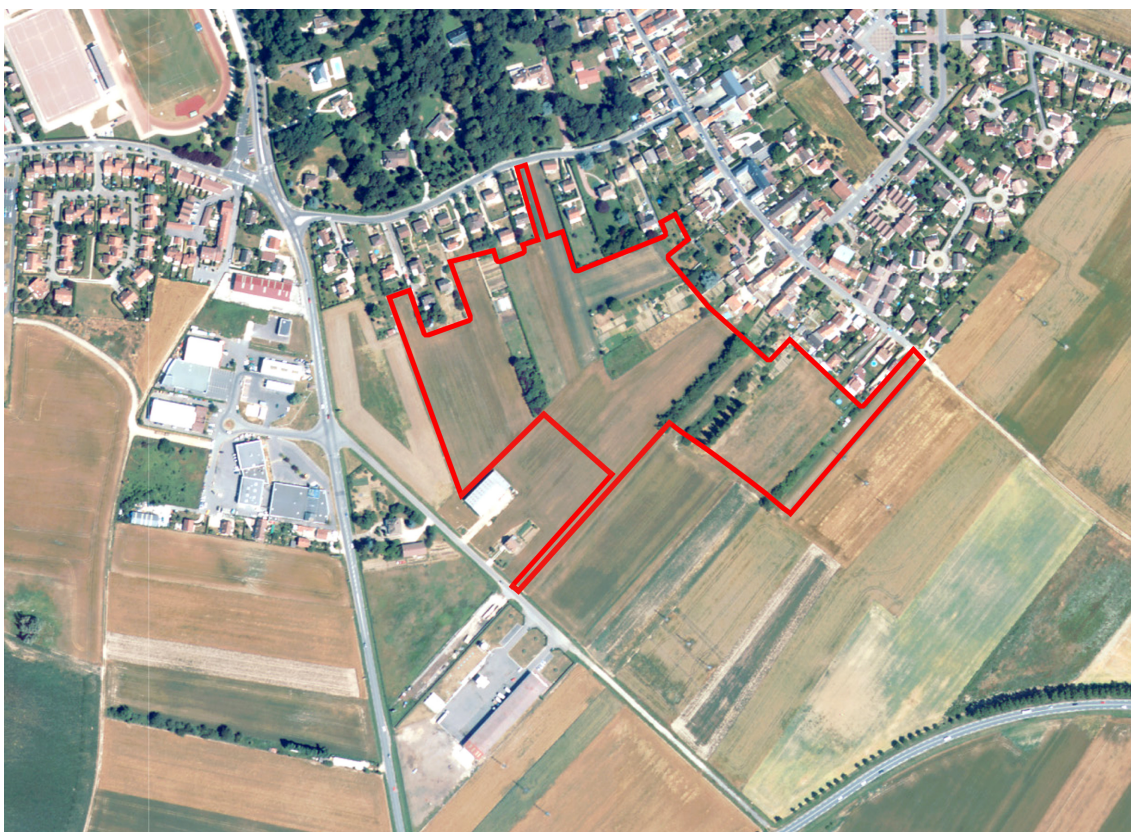
- Réaliser une extension entre le centre ville et le quartier d'activités.
- Créer un pôle fédérateur et structurant intégrant habitat, commerces de proximité et équipements.
- Réaliser des logements diversifiés. Veiller au respect de la mixité sociale. Réaliser environ 250 logements dont une centaine de locatifs comprenant une unité d'accueil pour personnes âgées.
- Garantir l'accessibilité pour tous.

L'urbanisation du Souchet (5,5 hectares), via la création d'environ 250 logements consiste à créer un nouveau quartier résidentiel en liaison directe avec le centre ville de La Norville. Cette opération est insérée d'une part entre un tissu ancien à l'Est, un tissu résidentiel plus récent au Nord, un quartier d'activités à l'Ouest et s'ouvre sur de grands espaces au Sud. Les principaux équipements sont situés à proximité : collège, stade, écoles primaires, commerces, Mairie, Eglise.

La mixité sociale de cette opération doit promouvoir toutes les catégories et générations, seniors et jeunes, ainsi que l'adaptation des logements au plus grand nombre.

La mixité urbaine s'y décline via la volonté d'intégrer des services et commerces (groupe médical, salles associatives, commerces de proximité) venant compléter les structures existantes du centre ville.

Le schéma de mise en œuvre arrêté à ce jour est la Zone d'Aménagement Concerté. Le type d'opération devra permettre, de maîtriser le programme, la qualité des aménagements et le foncier.



2• PRÉSERVER ET VALORISER LE CADRE DE VIE DE TOUS LES NORVILLOIS

LES ORIENTATIONS DU PROJET

- Améliorer la qualité et la sécurité des espaces publics en développant leur capacité à accueillir des usages conviviaux et en réservant une place plus grande aux modes de déplacements les plus respectueux de l'environnement.
- «Faire respirer» La Norville en mettant en œuvre un plan de circulation visant à réduire la circulation automobile en centre ville, notamment grâce à la politique de stationnement, en favorisant les liaisons douces.
- Offrir un meilleur environnement par une bonne gestion de l'eau, de l'assainissement et des déchets, par la réduction des nuisances (en particulier sonores aux abords des zones d'activités économiques) et des pollutions, par la maîtrise des consommations d'énergie, par la construction de bâtiments de Haute Qualité Environnementale.

LES ACTIONS ENGAGÉES

• La préservation de l'environnement et du cadre de vie

Mise à part les paysages déjà protégés au niveau du POS, une protection sera établie par le biais d'un secteur de plan masse sur le champ du lieu dit «la pâte d'oie».

Objectif

Préserver les paysages : Bois de la Garenne, parc de la mairie, alignement d'arbres face au château, son parc et la vue sur la tour de Montlhéry depuis la rue Pasteur.

Moyens mis en oeuvre

- La sanctuarisation des espaces naturels de grande qualité paysagère déjà cités auparavant.
- La mise en place d'un secteur de plan masse permettant de garder la vue sur la tour de Montlhéry depuis la rue Pasteur.

• La promotion de La Norville en tant que Ville durable via ses modes de déplacements

Objectifs

- Remédier aux problèmes de stationnement et réduire l'utilisation de la voiture en centre ville.
- Développer et valoriser les circulations piétonnières et cyclistes pour lier les secteurs urbanisés et valoriser l'aménité paysagère.

Moyens mis en oeuvre

- Adoption et intégration dans le PLU d'un plan de circulation automobile et de circulations douces notamment au travers de l'urbanisation du futur quartier du Souchet.
- Mise en place d'emplacements réservés développant et valorisant les circulations piétonnières et cyclistes pour lier les secteurs urbanisés et valoriser le paysage.

CARTE DES PRINCIPALES ORIENTATIONS DU P.A.D.D.

